



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Strasbourg, le

01 FEV. 2012

Le recteur  
à  
Monsieur Jean-François Picard  
Secrétaire académique  
Indépendance & Direction

**Rectorat**

**Secrétariat**

**Général**

Affaire suivie par

Pierre Arène

Téléphone

03 88 23 37 47

Fax

03 88 23 38 46

Mél.

ce.sg

@ac-strasbourg.fr

Référence :

PAR/SG/2012-012

Monsieur le secrétaire académique,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre courrier dans lequel vous me faites part de certaines de vos préoccupations dans le cadre de la préparation de rentrée.

Vous mettez, d'une part, l'accent sur les difficultés auxquelles vos collègues chefs d'établissement sont confrontés dans la préparation technique de la remontée des TRM en raison de la transmission jugée tardive des notifications de la DHG des établissements. Vous insistez, d'autre part, sur les efforts demandés cette année aux lycées d'enseignement général et technologique et aux lycées professionnels qui se traduisent par des baisses de leurs moyens d'enseignement dont certaines d'entre elles sont importantes. Vous regrettez enfin de n'avoir pas bénéficié de temps d'échanges avec les directeurs académiques, en charge dans les départements du dialogue de gestion avec les établissements, afin de mieux appréhender les conditions de préparation de cette rentrée.

Je tiens tout d'abord à vous indiquer que sur chacun de ces points je mesure la complexité des tâches qui sont celles des personnels de direction particulièrement dans une période où l'académie doit tirer, dans un contexte budgétaire fortement contraint, la conséquence d'une baisse d'effectifs significatifs dans le 2<sup>nd</sup> cycle des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels alsaciens.

C'est pour faire face à l'impact douloureux de cette baisse du nombre d'élèves dans le second cycle (1500 élèves de moins attendus à la rentrée 2012 par rapport à la rentrée 2011 auxquels il convient d'ajouter les 700 élèves de moins que prévus à la rentrée 2011) que j'ai souhaité engager une révision du mode d'allocation des moyens aux établissements qui préserve les principes d'équité et de solidarité qui doivent guider selon moi les procédures d'attribution des dotations. Cette refonte de la politique académique d'allocation des moyens d'enseignement a voulu tout d'abord répondre à une exigence forte visant à stabiliser les dotations des collèges de notre académie (voire à les renforcer pour 25 d'entre eux qui se caractérisent par des difficultés marquées en raison de la fragilité sociale et scolaire des publics d'élèves qu'ils accueillent). Les collèges ont jusque là contribué lourdement à l'effort collectif de maîtrise budgétaire qui s'impose à l'académie alors même que les effectifs y sont stables. L'essentiel de la réalisation du schéma d'emplois auquel l'académie doit se conformer a donc dû se reporter légitimement sur les lycées et les lycées professionnels. Pour les lycées professionnels, nul ne conteste que la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, qui s'avère une excellente réforme au plan de la rénovation de cette voie d'enseignement à parité d'estime avec la voie générale ou technologique, devait entraîner une

baisse mécanique des effectifs d'élèves consécutive à une augmentation conjoncturelle de ceux-ci (liée à l'accueil temporaire conjoint des cursus en quatre ans et en trois ans).

La situation des lycées généraux est à analyser au regard du traitement favorable dont certains d'entre eux ont longtemps bénéficié dans l'académie, jouissant d'une carte des options d'une grande richesse, mais particulièrement onéreuse. C'est ce chantier difficile de la rationalisation du financement de la carte des enseignements optionnels que j'ai choisi d'ouvrir dans l'académie en réformant le mode de financement des groupes dans les différentes séries (par tranche de 12 élèves pour la série L, par tranche de 24 élèves pour les autres séries). J'ai souhaité présenter les grands principes de ces nouvelles modalités de calcul des dotations, plus justes et plus raisonnables, au comité technique académique du 24 janvier dernier afin d'assurer la transparence de cette politique vis à vis des représentants des personnels notamment de ceux des enseignants.

Je ne mésestime pas les conséquences du calendrier de présentation de ces décisions devant les instances sur les délais de transmission aux établissements de leurs dotations et des documents explicitant le calcul de celles-ci. Sur ce point, compte tenu des contraintes des opérations du mouvement, notamment de sa phase académique, je considère effectivement opportun de répondre favorablement à votre demande de retarder la date limite de remontée des TRM. Celle-ci pourrait être fixée au vendredi 17 février au lieu du 13.

Les chefs d'établissements disposeraient ainsi de quelques jours supplémentaires pour travailler sur leur répartition des services. Ce temps pourrait être également mis à profit pour rencontrer les directeurs académiques à qui j'ai demandé de se rendre disponible pour recevoir les proviseurs qui en ont fait ou qui en feront la demande.

Afin d'accompagner les lycées, particulièrement ceux qui cumulent certaines contraintes liées à la fragilité des publics scolaires qu'ils accueillent, j'ai, comme vous le savez prévu la possibilité d'accorder sur projet une dotation complémentaire prélevée sur la réserve académique. Les directeurs académiques seront à l'écoute des proviseurs pour instruire ces demandes. Je veillerai personnellement, après avoir recueilli les avis des directeurs académiques, à examiner l'ensemble de celles-ci.

Enfin, je voudrais répondre à la question soulevée autour de la conduite de la démarche d'auto-évaluation des établissements et de contractualisation. Je tiens à vous rappeler que j'ai déjà, il y a un an, afin de répondre à votre demande, gelé la procédure d'élaboration des projets d'établissement et de contractualisation. A l'époque vous avez argué à juste titre de la nécessité d'attendre le renouvellement du projet d'académie pour la période 2012-2015 avant de relancer les établissements dans la dynamique de leur projet et des contrats d'objectifs. Le projet d'académie est désormais finalisé. Il est donc indispensable que reprenne le cours normal de ces démarches qui sont un levier essentiel dans le cadre de l'autonomie des établissements pour faire face au défi de l'école et répondre aux attentes d'un système éducatif moderne et performant en Alsace.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement et la professionnalité des cadres supérieurs de l'académie que sont les chefs d'établissements pour faire face à la délicate mission de mise en œuvre des réformes et de conduite du changement.

Je les assure de mon écoute et de ma confiance dans l'accomplissement de ces missions.

  
Armande Le Pellec Muller